

APPEL A CANDIDATURES : Professeur invité (F/H/X)

FISCALITE DES MULTINATIONALES

Cycle	2e cycle - Master 1 - Ecole supérieure des sciences fiscales (ESSF).
Cursus concernés	- Executive Master en Sciences Fiscales, année 2 - Executive Master en Droit Fiscal Européen et international, année 2
Obligatoire ou optionnel	Obligatoire pour l'EM en droit fiscal européen et optionnel pour l'EM en droit fiscal
Volume horaire	15 h
Crédits ECTS	2
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Quadrimestre	2 ^{ème} quadrimestre
Organisation	Horaire décalé De 18h00 à 20h30

Contexte institutionnel

ICHEC Brussels Management School s'inscrit dans la tradition des grandes écoles de management et propose plusieurs programmes de formation en gestion : en cours du jour ou du soir, en formation initiale ou continue. L'ICHEC dispense un **enseignement de type long et de niveau universitaire** ; il forme ses étudiants à devenir des managers responsables et ouverts au monde. Notre identité se définit par une **vision ambitieuse, une mission et des valeurs** <https://www.ichec.be/fr/pourquoi-lichec> Cette ambition se traduit entre autres par l'obtention de labels prestigieux qui attestent de la valeur de l'institution sur la scène nationale et mondiale mais aussi par le souci constant d'amélioration soutenu par l'ensemble du personnel ; la **qualité** et **la recherche** sont au cœur de notre développement. L'ICHEC est un département de la Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC ».

Objectifs généraux

Le droit fiscal évolue de plus en plus vers des spécificités applicables aux multinationales. Le cours a pour objectif d'éclairer l'étudiant sur les particularités de la fiscalité des multinationales. Il se veut essentiellement pratique et transversal. Il fait en effet appel à certaines notions vues dans les cours d'impôt des sociétés tout en ajoutant et mettant l'accent sur les aspects propres aux multinationales.

Contenu

Le cours de 15 heures se répartit en 6 séances de 2h30.

Le cours s'articulera comme suit :

1. Les multinationales et la fiscalité (1 - 2 cours)
 - Notion de « multinationales »
 - Le pourquoi d'une fiscalité spécifique sur certains aspects
 - Contexte (BEPS, G20...)
 - Prix de transfert
 - Notion de résidence
2. Echanges d'informations, documentation, prévention et résolution des conflits (1-2 cours)

Obligations de reporting propres aux multinationales (local file, master file), analyse fonctionnelle de la chaîne de valeur, procédures d'arbitrage et de résolution des conflits.

Le cours devra en se basant sur un cas pratique :

- illustrer comment l'établissement d'une bonne documentation permet de gérer le risque fiscal
- exposer comment les autorités fiscales échangent les informations en la matière
- exposer les modes de prévention et de résolution des conflits

3. La communication financière en matière fiscale (IAS 12, effectif tax rate ...) (1 cours)

Les entreprises multinationales européennes établissent en général leurs comptes sur la base du référentiel IFRS. Ce référentiel introduit, à côté de la notion d'impôt courant, la notion d'impôts différés. La charge fiscale effective du groupe (effective tax rate) qui est utilisée dans la communication financière est la résultant de la somme des impôts courants et différés.

Le cours doit permettre à l'étudiant de comprendre les concepts d'impôts différés actifs et passifs afin de pouvoir comprendre et expliquer l'effective tax rate d'un groupe multinational

4. Pilier II – (2 cours)

Les groupes d'entreprises multinationales (groupes d'EMN) et les grands groupes nationaux éligibles sont tenus d'introduire annuellement une déclaration de l'impôt national complémentaire pour la première fois en 2025. Cette déclaration est le résultat de la transposition en droit fiscal belge des règles en matière d'impôt minimum (loi du 19 décembre 2023). L'impôt minimum de 15 % est obtenu grâce à trois mesures d'imposition différentes : l'impôt national complémentaire qualifié (impôt complémentaire QDMTT), l'impôt complémentaire pour la règle d'inclusion du revenu qualifiée (impôt complémentaire en vertu de la RIR) et l'impôt complémentaire pour la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés qualifiée (impôt complémentaire en vertu de la RBII).

Le cours doit aborder, le cas échéant à partir d'un cas pratique les principes de base de ce nouveau régime.

Profil souhaité : Praticien de la fiscalité des multinationales

Titres requis :

Le candidat ou la candidate :

- Est titulaire d'un diplôme de niveau Master (droit, économie, ...)

Compétences en matière d'enseignement :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires et s'impliquer dans leur construction.
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir relatif à sa discipline.
- Actualiser ses connaissances et ses pratiques.
- Porter un regard réflexif, éthique et interdisciplinaire sur ses connaissances scientifiques et son enseignement.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la responsabilité collective de la formation.
- Disposer d'aptitudes pédagogiques :
- Planifier le cours et concevoir des dispositifs d'enseignement.
- Construire avec les étudiants un contexte relationnel propice à l'apprentissage.
- Utiliser les outils d'évaluation adaptés à l'enseignement dispensé et promouvoir la réussite des étudiants.
- Ancrer les contenus et les démarches dans la réalité professionnelle visée par la formation.

Compétences linguistiques :

- Maîtrise parfaitement le français

Atouts :

- Dispose d'une expérience professionnelle de minimum 5 ans dans le secteur.

Conditions de travail

- Fonction : Professeur-invité (F/H/X)
- Volume de la charge : 15 h
- Entrée en fonction : à partir de septembre 2025
- Le profil du candidat déterminera le type de contrat (personnel employé/personnel statutaire) ou de convention (statut indépendant), compte-tenu de l'expérience valorisable
- Rémunération barémisée ou, le cas échéant, rétribution selon un tarif horaire de 125€/heure de cours.
- Lieu de travail : majoritairement sur le site Montgomery ; des déplacements sur le campus d'Anjou (Bruxelles) sont toutefois possibles.
- Avantages pour le personnel sous contrat d'emploi :
 - Rythmes académiques de l'enseignement supérieur, régime de congés favorable, remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail pour les membres du personnel sous contrat de travail en cas d'utilisation des transports publics

Dépôts des candidatures

Les candidatures sont à adresser à Monsieur Honoré Sebahire, selon les modalités suivantes :

- Un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation
- Date limite de dépôt : le 13/08/2025
- Par courrier électronique : honore.sebahire@ichec.be

Politique d'égalité des chances

La Haute Ecole « ICHEC-ECAM-ISFSC » a adopté le « Gender Equality Plan » dont l'ICHEC est pleinement partie prenante : <https://www.ichec.be/fr/pourquoi-lichec>. La politique de gestion du personnel de l'ICHEC repose sur la diversité et l'égalité des chances. Les candidats sont engagés en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine, leur nationalité, leurs convictions ou de leur handicap. Vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection en raison d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? N'hésitez pas à prendre contact avec M. Honoré Sebahire (honore.sebahire@ichec.be) et soyez assuré/assurée de la confidentialité de cette information.